



GEMENG
PARC HOUSEN

AVIS AU PUBLIC Enquêtes de commodo et incommodo (classe 1)

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

la société BOISSONS HEINTZ S.A.

a demandé l'autorisation

d'exploiter un atelier de réparation et d'entretien de véhicules et d'une station de lavage à Hosingen, Zone d'Activités Economiques (réf. 1/21/0027).

La demande et les plans sont déposés à la maison communale pendant 15 jours complets à partir du **21 octobre 2021** pour être consultés par tous les intéressés. Toute réclamation écrite doit parvenir au collègue échevinal dans ce délai.

L'enquête des réclamations verbales aura lieu le **5 novembre** entre 09.00 et 10.00 heures à la mairie à Hosingen.

Hosingen, le 19 octobre 2021

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,